



LE LABEL FSF

Le Label Fanfare Sans Frontières

Quels avantages pour mon projet ?

Fanfare Sans Frontières fournit aux membres de son association l'accès à un réseau de projets similaires :

- Chaque année est organisée une assemblée générale de l'association qui vous permet de rencontrer des projets déjà terminés afin de profiter de leur **retour d'expérience** sur des sujets divers tel que la logistique d'un tel projet, la pédagogie, la musique, etc. ;
- Fanfare Sans Frontières vous donne également accès à une importante **base de données** vous fournissant du matériel pédagogique, des contacts d'ONG internationales, des rapports de retour d'expérience de l'ensemble des projets du réseau, des dossiers de demande de subventions, les partenariats déjà obtenus, **qui faciliteront la préparation et rendront l'action sur place plus efficace** ;
- Fanfare Sans Frontières, c'est également un **support de communication** pour votre projet, à travers son site web et sur les réseaux sociaux (YouTube, Facebook, Instagram) ;
- Afin de faciliter le financement de votre projet, nous fournissons également à prix réduit un **CD compilation de morceaux enregistrés par des projets membres de l'association** que vous pourrez revendre lors de concerts ou d'événements divers ;
- Enfin, Fanfare Sans Frontières sera pour vous un **gage de qualité et de sérieux auprès de différents organismes** (ONG comme partenaires financiers).

Conditions d'obtention

Afin de se voir attribuer le label FSF, un projet doit satisfaire aux critères suivants :

- Réunir des personnes désireuses d'accomplir une **action de solidarité internationale artistique** auprès d'un **public défavorisé** ou de promouvoir le **partage culturel** ;
- **Définir des actions et s'inscrire dans un rapport durable aux humains, à l'environnement et à leurs enjeux**, puis, **suivre et rendre compte** des actions menées ;
- Être un groupe de personnes capable de faire de la fanfare de rue, c'est-à-dire de se produire à n'importe quel moment et dans n'importe quelles conditions, tout en étant dynamiques/actifs ;
- Construire le projet en **collaboration avec des acteurs locaux**.

Quelles sont les démarches pour l'obtenir ?

- Fournir un **dossier de présentation** qui sera étudié par le CA qui prend la décision sous quinzaine ;
- **Signer la charte et le label** de Fanfare Sans Frontières, en s'engageant ainsi à respecter ces deux documents.

Engagements des projets membres de Fanfare Sans Frontières

En rejoignant Fanfare Sans Frontières, chaque projet s'engage :

- A régler **l'adhésion** à l'association Fanfare Sans Frontières d'un montant de 100 euros par projet ;
- A ce que **deux membres du projet rejoignent le Conseil d'Administration** et participent activement au développement de l'association FSF dès l'adhésion du projet et pendant un an minimum après leur retour ;
- A fournir l'ensemble des documents demandés à son retour (compte-rendu étayé des actions menées, retour d'expérience, bilan financier) et de **compléter la base de données de Fanfare Sans Frontières** (Partenaires associatifs, partage de vidéos et photos...);
- A réaliser, dans la mesure du possible, une partie de son action au sein d'au moins une **structure ayant déjà accueilli un projet FSF (cf. la Charte FSF)**. Ce choix est totalement libre et sera fondé sur la somme des informations recueillie dans la BDD FSF par les différents projets ;
- A participer à l'Assemblée Générale annuelle dès l'adhésion du projet à l'association FSF, puis au moins jusqu'à l'année qui suivra son retour ;

En signant ce document, notre projet reconnaît et s'engage à respecter les engagements du Label Fanfare Sans Frontières.

Nom du projet, Signature :